



LA TOUR D'ANGLES

Protocole sanitaire COVID-19



Article I - Avant le cours

Les élèves seront accompagnés jusqu'à l'entrée du Théâtre par leurs parents.
Seuls les élèves seront autorisés à entrer dans le bâtiment.
Les accompagnateurs ne pourront pas assister aux cours.
Les élèves devront se laver les mains avec du savon dans le sanitaire dédié.
Les élèves devront porter un masque en tissu de catégorie 1 ou un masque chirurgical en papier de type 1, 2 ou 2R ou un masque FFP2. Les masques « faits-maison » de catégorie 2 sont proscrits.
Les élèves devront apporter leurs chaussons à chaque cours.
Les élèves déposeront leurs affaires personnelles devant un fauteuil en laissant un intervalle d'un siège.
Les élèves respecteront la distanciation physique en attendant le début du cours.

Article II - Pendant le cours

Les élèves respecteront la distanciation physique dans la mesure du possible.
Les élèves ne seront pas autorisés à monter sur scène avec des chaussures ou pieds nus.
L'intervenant fournira du gel hydroalcoolique avant et après chaque passage sur scène.

Article III - Après le cours

Les élèves reprendront leurs affaires personnelles en respectant la distanciation physique.
Les élèves sortiront par la sortie de secours située sur le côté du Théâtre.

Article IV - Contamination

L'École de Théâtre se dégage de toute responsabilité en cas de contamination liée à la COVID-19.
Les parents d'un élève positif à la COVID-19 devront impérativement et immédiatement en informer l'intervenant ainsi qu'un membre de la Commission « École de Théâtre ».
En cas d'annulation d'un cours liée à la COVID-19, ce dernier sera rattrapé dans la mesure du possible.